

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération A3 N° 23-035
3-5 Autres actes de gestion du domaine public – Tarifs

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental des Yvelines

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. M. Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Philippe LEFEVRE,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Monsieur Philippe LEFEVRE et Madame Marie TAINMONT sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2023

OBJET : TARIFS EMPLACEMENT EVENEMENTIEL ET ANIMATION VILLE POUR LES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2331-3 b 6° relatif aux recettes et fiscal de la section de fonctionnement,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-4 et L. 2125-1,

Considérant que la ville d'Épône organise des événements et manifestations, notamment des salons, forums, marché de Noël, (liste non exhaustive) auprès des professionnels,

Considérant la nécessité d'actualiser et d'harmoniser les tarifs des emplacements pour les professionnels jusqu'au 30 juin 2026, il est proposé un tarif pour le droit de place de 3,5 mètres linéaires à savoir :

- L'emplacement d'un stand de 3,5 mètres linéaires au tarif de 20 € par jour, quel que soit l'amplitude horaire de la manifestation

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération A3 N° 23-035
3-5 Autres actes de gestion du domaine public – Tarifs

Considérant que l'autorisation d'occupation du domaine public pourra être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation Jeunesse, Associations, Communication consultée le 14 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation Jeunesse, Associations et Communication,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 voix Pour),

- 1 : **VOTE** l'emplacement de stand de 3,5 mètres linéaires au tarif de 20 € par jour
- 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- 3 : **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - Monsieur le Comptable public.

ÉPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le 30/06/2023
Et publié/affiché le 30/06/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental des Yvelines
Conseiller Communautaire GPS&O

Philippe LEFEVRE
Secrétaire de séance

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance

